

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 183

présenté par

M. Saddier, M. Tardy et Mme Duby-Muller

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« importants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement cherche à atteindre l'objectif posé par le projet de loi « d'amplification massive du chantier de l'isolation thermique des bâtiments ».

La notion de « travaux de ravalements importants » va établir un seuil et donc exclure un grand nombre d'opérations d'isolation ce qui va à l'encontre de l'objet du texte de loi.